

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - LE MARABOUT-

Siège social : Boulevard 7 Novembre -Sousse-

La Société Hôtelière et Touristique - Le Marabout- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 juin 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Haikel SLAMA.

BILAN

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		2009	2008
-			
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>ACTIFS IMMOBILISES</u>			
* Immobilisations incorporelles	0201	18 326,550	18 176,550
* Moins : Amortissements	0202	-16 196,875	-15 896,725
		2 129,675	2 279,825
* Immobilisations corporelles	0203	15 154 249,945	13 743 534,605
* Moins : Amortissements	0204	-7 910 679,480	7 307 452,547
		7 243 570,465	6 436 082,058
Immobilisations Financières	0205	16 945,500	16 945,500
		16 945,500	16 945,500
<u>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</u>		7 262 645,640	6 455 307,383
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		7 262 645,640	6 455 307,383
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks	0207	60 479,575	63 937,224
Clients et Comptes Rattaches	0209	165 831,830	135 640,797
Autres actifs courants	0212	286 915,404	239 844,047
Liquidités et Equivalents de Liquidités	0214	197 501,211	82 904,012
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		710 728,020	522 326,080
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		7 973 373,660	6 977 633,463

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>AU 31 DECEMBRE</u>	
		<u>2009</u>	<u>2008</u>
<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>			
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social	0215	2 790 000,000	2 790 000,000
Réserves	0216	130 905,144	121 683,617
Autres capitaux propres	0217		
Résultats reportés	0218	7 809,000	-237 854,549
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		2 928 714,144	2 673 829,068
-			
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		529 297,582	422 285,076
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		3 458 011,726	3 096 114,144
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	0219	2 488 263,759	1 943 144,128
Autres passifs financiers	0220	1 000,000	25 000,000
Provisions pour risques et charges	0221		100 000,000
<u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u>		2 489 263,759	2 068 144,128
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et Comptes Rattachés	0222	448 946,984	241 206,475
Autres Passifs courants	0224	1 022 729,800	1 110 729,404
Concours Bancaires et autres passifs financiers	0225	554 421,391	461 439,312
<u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u>		2 026 098,175	1 813 375,191
<u>TOTAL DES PASSIFS</u>		4 515 361,934	3 881 519,319
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		7 973 373,660	6 977 633,463

ETAT DE RESULTAT

DESIGNATIONS	NOTES	AU 31 DECEMBRE	
		2009	2008
-	-		
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	0101	5 296 909,151	4 747 728,937
Autres Produits d'Exploitation	0102	111 997,745	30 656,468
Production immobilière	0103		
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		5 408 906,896	4 778 385,405
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'Approvisionnement Consommés	0106	1 743 822,932	1 637 140,785
Charges de Personnel	0107	1 579 663,729	1 445 335,273
Dotations aux Amortissements et Provisions	0108	603 527,083	593 946,786
Autres Charges d'Exploitation	0109	389 819,263	357 900,502
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS		4 316 833,007	4 034 323,346
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 092 073,889	744 062,059
Charges Financières	0110	201 641,989	244 174,679
Produits des Placements/Autres pts financiers	0111	2 943,982	2 458,636
Autres Gains Ordinaires	0112	3 568,456	76 986,949
Autres Pertes Ordinaires	0113	149 185,556	13 157,689
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		747 758,782	566 175,276
Impôts sur les Sociétés	0114	218 461,200	143 890,200
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		529 297,582	422 285,076
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		529 297,582	422 285,076

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

DESIGNATIONS	NOTE	AU 31 DECEMBRE	
		2009	2008
FLUX DE TRESORERIES LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients	0301	5 603 710,412	5 510 069,150
Autres Encaissements reçus des autres débiteurs	0302	23 365,909	32 039,812
Sommes versées aux fournisseurs	0303	-2 475 302,501	-1 966 828,509
Sommes versées aux créditeurs divers	0304	-542 055,280	-415 780,889
Sommes versées au personnel	0305	-1 034 405,588	-1 003 754,279
Intérêts payés	0307	-21 796,931	-10 303,146
Impôts sur les bénéfices payés (Acomptes prov)	0308	-178 735,565	-3 528,462
Sommes versées au trésor	0306	-589 501,882	-442 807,193
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		785 278,574	1 699 106,484
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	0310	-968 282,890	-326 410,903
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0311		38 500,000
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobil financières	0312		
Encaissement provenant de la cession d'immob.financières	0313		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS		-968 282,890	-287 910,903
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements suite à l'émission d'action	0320		
Dividendes et autres distributions	0321	-166 549,200	-256,800
Encaissement provenant des emprunts	0322	1 076 500,000	
Remboursement d'emprunts	0323	-611 484,521	-1 173 725,410
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTES AUX)ACTIVITES DE FINANCEMENTS		298 466,279	-1 173 982,210
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES		-877,719	
VARIATION DE TRESORERIE		114 584,244	237 213,371
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		82 904,012	-154 309,359
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		197 488,256	82 904,012

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS AU 31-12-2009

1 - NOTES SUR LE BILAN

*** ACTIFS IMMOBILISES**

(0201 - 0202) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	AMORTIS- SEMENTS	V.COMPTABLE NETTE
LOGICIELS.....	33,33%	16 326,550	16 196,875	129,675
FONDS COMMERCIAL.....		2 000,000		2 000,000
TOTAL		18 326,550	16 196,875	2 129,675

(0203 - 0204) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

DESIGNATIONS	TAUX	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORTIS-	V.COMPTABLE NETTE
TERRAINS BATIS	-	175 673,440		175 673,440
BATIMENTS	2%	6 338 119,051	2 630 723,178	3 707 395,873
INSTALLATIONS TECHNIQUES	10%	2 636 048,190	1 728 814,038	907 234,152
MATERIEL D'EXPLOITATION	15%	2 213 219,713	1 413 874,383	799 345,330
MOBILIER D'EXPLOITATION	20%	1 027 768,783	817 106,892	210 661,891
AGENCEMENT-AMENAGEMENTS-DEC.	10%	884 680,793	545 713,374	338 967,419
MATERIEL DE TRANSPORT DE BIENS	20%	50 664,452	29 868,855	20 795,597
M.DE TRANSPORT DE PERSONNES	20%	924,868	560,060	364,808
EQUIPEMENTS DE BUREAUX	20%	24 126,603	18 651,525	5 475,078
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	15%	106 416,615	97 908,538	8 508,077
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	20%	117 046,726	83 339,664	33 707,062
ARG.COUV.P.MAT.BAR-REST. ET CAF.	20%	52 463,749	44 897,298	7 566,451
VAISSELLE-VERRERIE-POTERIE	100%	107 667,753	103 968,135	3 699,618
CASSEROLLERIE	100%	49 882,915	43 861,846	6 021,069
LINGERIE	33%	334 246,730	289 108,083	45 138,647
AUTRES PETITS MATERIELS D'EXPLOI.	20%	32 591,808	31 116,944	1 474,864
IMM. EN COURS CONSTRUCTION		698 027,914		698 027,914
IMM. EN COURS MOB. EXPLOITATION		2 211,260		2 211,260
IMM. EN COURS A.A DECORATION		2 184,980		2 184,980
AVANCES ET ACOMPTE VERSES/IMMO.		190 283,601		190 283,601
IMMOB. A STATUT JURIDIQUE PARTIC.	20%	110 000,001	31 166,667	78 833,334
TOTAUX		15 154 249,945	7 910 679,480	7 243 570,465

(0205) IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Le solde de 16 945,500 dinars se ventile comme suit :	2009	2008
- Titre de participation	15 500,000	15 500,000
- Cautionnement	1 445,500	1 445,500
TOTAL =	16 945,500	16 945,500

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE
HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE

2009

2008

*** ACTIFS COURANTS****(0207) STOCKS**

Les stocks ont été couverts par un inventaire physique en fin de de l'exercice sont évalués au coût d'achat moyen pondéré :

- Stocks matières consommables	52 145,551	48 260,292
- Stocks fournitures consommables	5 759,044	7 776,172
- Stocks emballages	2 574,980	7 900,760
TOTAL	60 479,575	63 937,224

(0209) CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des clients et comptes rattachés se ventile comme suit :

- Clients - prestations de services	165 323,830	135 272,797
- Clients - effets et chèques impayés	508,000	368,000
TOTAL	165 831,830	135 640,797

(0212) AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de 286 915,404 dinars se détaille ainsi :

- Fournisseurs - Avances & acptes versés/ commandes	2 000,000	5 698,091
- Personnel - Avances et acomptes	32 435,051	533,647
- Personnel - Oppositions	798,467	
- TVA/chiffres affaires payée d'avance au 31/12	32 142,857	64 285,814
- TVA déductible au 31/12	10 007,374	550,233
- Crédit TVA à reporter	25 521,482	56 272,846
- Crédit T.F.P au 31/12	46 592,243	8 442,303
- Crédit Impôt sur les sociétés au 31/12	130 206,391	51 839,380
- Retenus à la source opérées	415,839	26 067,923
- Débiteurs divers	2 700,000	18 348,660
- Produits à recevoir	417,270	2 250,000
- Charges constatées d'avance	3 678,430	5 555,250
TOTAL	286 915,404	239 844,147

(0214) LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

- Banques	169 169,484	63 418,537
- Caisse en dinars	28 331,727	19 485,475
TOTAL	197 501,211	82 904,012

*** AU PASSIF***** CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS****(0215-0216-0218) CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres totalisent 3 434 011,726 dinars se détaillant ainsi :

- Capital social	2 790 000,000	2 790 000,000
- Réserves	130 905,144	121 683,617
- Résultats reportés	7 809,000	-237 854,549
- Résultat de l'exercice	529 297,582	422 285,076
TOTAL	3 458 011,726	3 096 114,144

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		2009	2008
<u>HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE</u>			
* <u>PASSIFS</u>			
* <u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
(0219-0220) <u>EMPRUNTS</u> :			
- Emprunts bancaires assortis de sûretés		1 445 000,000	1 870 000,000
- Emprunts bancaires assortis de sûretés = 3 500.000		997 000,000	
- Emprunts auprès d'autres Ets financiers		46 263,759	73 144,128
- Autres dettes non courantes		1 000,000	25 000,000
	TOTAL	2 489 263,759	1 968 144,128
(0221) <u>PROVISIONS</u>			
- Provisions pour risques et charges			100 000,000
	TOTAL	0,000	100 000,000
* <u>PASSIFS COURANTS</u>			
(0222) <u>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</u>			
- Fournisseurs d'exploitation		132 144,553	119 228,010
- Fournisseurs d'exp.-effets à payer		109 454,305	112 328,737
- Fournisseurs d'immobilisations		173 144,214	2 275,896
- Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garanties		3 626,632	3 626,632
- Fournisseurs d'immob.effets à payer		29 550,000	
- Fournisseurs - créance/emballages à rendre			3 748,200
- Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues		1 027,280	
	TOTAL	448 946,984	241 207,475
(0224) <u>AUTRES PASSIFS COURANTS</u>			
- Clients - cartes visas			3 762,500
- Clients - factures à établir			36 425,705
- Clients - avances et acomptes recus		359 243,920	650 968,751
- Personnel-rémunérations dues		47 206,085	18 156,084
- Personnel-autres charges à payer			41 046,961
- Etat - imôts à payer		218 461,200	143 890,200
- Etat - déclaration mensuel décembre 2009		46 271,670	29 005,249
- Etat - autres impôts			8 522,256
- Associés comptes courants		1 600,000	
- Associés dividendes à payer		52 075,402	39 674,602
- Caisse nationale de securite sociale		86 185,921	91 555,659
- Créditeurs divers		2 000,750	11 183,900
- Charges à payer		162 283,812	30 445,076
- Produits constatés d'avance		47 401,040	6 092,461
	TOTAL	1 022 729,800	1 110 729,404
(0225) <u>CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES</u>			
<u>PASSIFS FINANCIERS</u>			
- Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants		529 880,369	449 092,419
- Emprunts échus & impayés		10 000,000	

- Intérêts courus	14 528,067	12 346,893
- Banques "AB changes "	12,955	
TOTAL	554 421,391	461 439,312
SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE		
HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE		
II - NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT		
* <u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>		
(0101) <u>REVENUS</u> :		
Les revenus des prestations de service et activités annexes totalisent 5 296 909,151 d se détaillant comme suit :		
- Prestations de services	5 118 736,822	4 584 609,914
- Produits de changes	18 904,758	20 638,211
- Produits de locations	154 802,609	142 416,150
- Autres produits	4 464,962	64,662
- Autres produits d'exploitation "Subventions"		24 932,858
- Autres produits d'activité annexes "transferts de changes"		5 723,610
TOTAL	5 296 909,151	4 778 385,405
(0102) <u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u> :		
- Autres produits d'exploitation "Subventions"	8 010,730	
- Autres produits d'activité annexes : reprises/provisions	100 000,000	
- Autres produits d'activité annexes "transferts de charges"	3 987,015	
TOTAL	111 997,745	0,000
(0106) <u>ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES</u>		
- Achats autres approvisionnements "M.Consommables"	1 103 375,728	1 012 406,352
- Achats autres approvisionnements "F.Consommables"	166 757,677	175 340,022
- Achats autres approvisionnements "Emballages"	1 900,050	3 637,844
- Variation des stocks autres approvisionnements	3 457,649	-1 978,986
- Achats non stockés de matières et fournitures	468 331,828	447 735,553
TOTAL	1 743 822,932	1 637 140,785
(0107) <u>CHARGES DE PERSONNEL</u>		
- Salaires et compléments de salaires	1 368 299,160	1 231 507,941
- Charges sociales légales	202 685,902	204 870,363
- Autres charges sociales	8 678,667	8 956,969
TOTAL	1 579 663,729	1 445 335,273
(0108) <u>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</u>		
Les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et se ventilent par poste comme suit :		
- Dotations aux amortissements des logiciels	300,150	150,150
- Dotations aux Amortis.des constructions	112 007,497	112 007,497
- Dotations aux Amortis.des Instal.technique	128 624,138	142 980,506
- Dotations aux Amortis.du matériel d'exploitation	149 636,836	148 024,884
- Dotations aux Amortis.du mobilier d'exploitation	56 482,457	49 870,778
- Dotations aux Amortis.des Agen.Aménag.Décorations	66 207,430	61 251,546

- Dotations aux Amortis.du matériel de transport	5 988,397	8 461,400
- Dotations aux Amortis.des équipements de bureaux	1 119,706	1 192,639
- Dotations aux Amortis.du matériel informatique	3 969,298	5 038,379
- Dotations aux Amortis.du Petit Matériel d'exploitation	10 203,169	9 399,931
- Dotations aux Amortis.d'arg.couv.mat.bar	3 890,572	3 681,340
- Dotations aux Amortis.des vaisselles-verrerie-poterie	9 084,427	13 222,030
- Dotations aux Amortis.des casseroles	3 441,308	3 472,808
- Dotations aux Amortis.des lingeeries	30 208,248	25 475,668
- Dotations aux Amortis.des autres petits matériels d'exploitation	363,450	550,563
- Dotations aux Amortis.d'Immob.A statut juridique particulier	22 000,000	9 166,667
TOTAL	603 527,083	593 946,786

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE	2009	2008
<u>HOTEL LE MARABOUT - SOUSSE</u>		
(0109) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :		
La somme de 407 819,263 dinars se détaille comme suit :		
- Sous traitance générale	6 796,300	
- Redevances pour utilisation d'immobilisations	1 549,834	
- Locations divers	675,000	11 374,600
- Charges locatives	11 120,900	
- Entretien et réparations	52 582,607	70 824,098
- Primes d'assurances	12 902,802	10 521,440
- Divers services extérieurs	1 284,692	4 004,989
- Rémunérations et honoraires	51 457,217	51 255,434
- Publicité-Publication-Relations publiques	7 300,702	7 458,165
- Transports de biens et transports collectifs du personnel	2 746,330	1 582,100
- Déplacements,missions et réceptions	10 374,732	14 539,742
- Frais postaux et de télécommunications	18 289,366	15 254,317
- Services bancaires et assimilés	30 119,993	7 564,071
- Dons		700,000
- Jetons de présence		18 000,000
- Impôts et taxes sur rémunérations et salaires	36 441,986	36 894,597
- Autres impôts et taxes	146 176,802	107 926,949
TOTAL	389 819,263	357 900,502
(0110) CHARGES FINANCIERES	-	-
- Intérêts sur emprunts bancaires	166 606,074	227 507,784
- Intérêts sur crédits de leasing	7 930,962	4 872,538
- Agios S/Découverts bancaires	6 869,949	11 517,795
- Intérêts sur autres dettes		260,267
- Intérêts de retard sur cotisations sociales et fiscales	16 772,546	16,295
- Pertes de changes	3 462,458	
TOTAL	201 641,989	244 174,679
(0111) PRODUITS DES PLACEMENTS/AUTRES PTS FINANC.	-	-
- Produits de participation	1 250,000	1 250,000

- Intérêts créditeurs reçus		787,189	1 177,223
- R.R.R obtenues des fournisseurs		264,794	
- Gains de changes		641,999	31,413
	TOTAL	2 943,982	2 458,636
(0112) AUTRES GAINS ORDINAIRES			
- Produits exceptionnels		3 568,456	26 986,949
- Autres Produits			50 000,000
	TOTAL	3 568,456	76 986,949
(0113) AUTRES PERTES ORDINAIRES			
- Charges exceptionnels non deductible		92 251,254	13 157,689
- Charges /contrôle fiscale deductible		56 934,302	
	TOTAL	149 185,556	13 157,689
(0114) IMPOT SUR LES SOCIETES			
- Impôt dû de l'exercice		218 461,200	143 890,200
	TOTAL	218 461,200	143 890,200

III - NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION

ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	2009	2008
CLIENTS	2 295 708,561	1 371 213,995
CLIENTS -CHEQUES IMPAYES	-140,000	-368,000
CLIENTS - AVANCES SUR PRESTATIONS	958 004,197	2 008 063,645
DEBITEURS DIVERS "LOCATIONS"	167 370,474	126 445,316
CLIENTS CARTE - VISAS	1 068,000	3 297,500
FACTURES A ETABLIR	2 181 699,180	1 998 639,891
PRODUITS DE CHANGE "COMMISSIONS"	21 279,183	23 206,634
CHEQUES A ENCAISSER		7 341,025
PRODUITS FINANCIERS		1 492,153
VIREMENTS INTERNES		2 776,500
VIREMENTS INTERNES "CHANGES"		0,303
PRODUITS A RECEVOIR	2 086,726	
TOTAL =	5 627 076,321	5 542 108,962

SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS AUX ORGANISMES SOCIAUX ET AUTRES CREDITEURS DIVERS	2009	2008
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	1 209 481,778	902 935,619
FOURN D'EXPLOITATION EFFET A PAYER	1 023 205,887	875 801,932
FOURN AVANCES SUR COMMANDES	12 895,000	12 404,712
FOURN-CREANCE/EMBALLAGES	3 748,200	
CREDITEURS DIVERS	105 598,871	78 460,741
CHARGES A PAYER	779,776	21 544,241
COMPTES D'ATTENTES	75,000	469,330
CHARGES PAYEES D'AVANCE	772,697	707,600
ACHATS ALIMENTATIONS	145 643,506	121 654,435
ACHATS "BOISSONS"	892,985	215,039
ACHATS COMBUSTIBLES		49,400
ACHATS DES PRODUITS DE NETTOIEMENT	606,298	15,285

ACHATS FOURNITURES DE MAGASIN	-	5 802,170	7 005,005
ACHATS FOURNITURES CONSOMMABLES	-	964,691	782,780
ACHATS FOURNITURES DE BUREAU	-	1 795,457	699,950
ACHATS FOURNITURES EMBALLAGES	-	74,500	393,324
ACHATS NON STOCKEES	-	7 736,013	6 561,604
SERVICES EXTERIEURS	-	13 376,320	12 348,319
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-	49 079,696	25 961,105
CHARGES DIVERSES ORDINAIRES	-	110 749,933	2 836,924
PROFITS EXCEPTIONNELS	-	-693,500	-1 260,000
TRANSFERTS DE CHARGES	-		-585,050
ORGANISMES SOCIAUX CNSS	-	307 074,852	204 063,016
ORGANISMES SOCIAUX REGIME COMPLEMENTAIRE	-	17 697,651	11 237,175
ORGANISMES SOCIAUX CHARGES A PAYER	-		98 306,912
		TOTAL =	3 017 357,781
			2 382 609,398

SOMMES VERSEES AUX PERSONNELS		2009	2008
PERSONNELS AVANCES ET ACOMPTEES	-	48 005,308	11 205,973
PERSONNELS REMUNERATIONS DUES	-	977 705,024	983 000,791
PERSONNEL- OPPOSITIONS	-	8 063,608	8 876,629
CHARGES DE PERSONNELS	-	631,648	670,886
		TOTAL =	1 034 405,588
			1 003 754,279

INTERETS PAYES		2009	2008
AGIOS S/DECOUVERTS	-	5 565,881	10 286,851
AMENDES ET PENALITES	-	16 572,546	16,295
INTERETS CREDITEURS	-	-341,496	
		TOTAL =	10 303,146

SOMMES VERSEES A L'ETAT ET AUX COLLECTIVITES PUBLIQUES		2009	2008
R/S - TFP - FOPROLOS - TVA - TH - TCL - FDCST	-	561 892,482	440 065,122
ACOMPTEES PROVISIONNELS - IMPOTS SUR LES SOCIETES	-	178 735,565	3 528,462
AUTRES IMPOTS ET TAXES	-	27 609,400	2 742,071
		TOTAL =	446 335,655

FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		785 278,574	1 699 106,484
--	--	--------------------	----------------------

FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS

DECAISSEMENT PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATION CORPORELLES ET INCORPORELLES		2009	2008
MOBILIER D'EXPLOITATION	-	131,493	1 706,872
AGENCEMENT - AMENAGEMENT - DECORATION	-	2 216,363	200,000
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	-	75,300	67,264
PETITS MATERIELS D'EXPLOITATION	-	1 080,198	1 302,953

ARG-COUV-P.MAT.BAR.REST	-	34,906	
VAISSELLE-VERRE-ET POTERIE	-	691,647	152,384
CASSEROLERIE	-	387,489	85,377
LINGERIE	-	366,420	581,220
IMMOB CORPORELLES	-	2 371,869	
IMMOB EN COURS DE CONSTRUCTION	-	194,047	
AVANCES ET ACOMPTES VERSEES SUR IMMOB	-	87 443,962	
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	-	849 127,040	139 047,047
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION - EFFET A PAYER	-	24 162,156	183 267,786
TOTAL =		968 282,890	326 410,903

- -			
ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATION CORPORELLES		2009	2008
MATERIEL DE TRANSPORT	-		38 500,000
TOTAL =		0,000	38 500,000

- -			
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS</u>		-968 282,890	-287 910,903

FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS

DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS		2009	2008
ASSOCIES COMPTES COURANTS	-	12 800,000	
ASSOCIES DIVIDENDES A PAYER	-	154 999,200	256,800
PRODUITS DE PARTICIPATIONS		-1 250,000	
TOTAL =		166 549,200	256,800

ENCAISSEMENT PROVENANT DES EMPRUNTS		2009	2008
EMPRUNTS AB 3500,000 MD	-	1 075 000,000	
CAUTIONNEMENT RECUS		1 500,000	
TOTAL =		1 076 500,000	0,000

REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS		2009	2008
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	-	439 329,991	645 000,000
CREANCES COMMERCIALES	-		300 000,000
INTERETS ECHUS ET NON PAYES	-		7 502,625
INTERETS COURUS	-	12 346,893	
INTERETS SUR EMPRUNTS	-	159 807,637	220 962,518
INTERETS DE RETARD	-		260,267
TOTAL =		611 484,521	1 173 725,410

<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS</u>		298 466,279	-1 173 982,210
---	--	-------------	----------------

**TABLEAU DE DETERMINATION
DU RESULTAT FISCAL**

- RESULTAT COMPTABLE "BENEFICE"	=	529 297,582
—	<u>INTEGRATIONS</u>	—
- IMPOT SUR LES SOCIETES	=	218 461,200
- AMORT. VOITURE TOURIS SUP 9 CV	=	22 000,000
- CHARGES VOITURES TOURIS SUP 9 CV	=	551,942
- INT.RETARD RECET.FINANCES	=	16 772,546
- TAXES SUR LES VOYAGES	=	120,000
- CHARGES EXCEPTIONNELLES	=	38 997,482
- CHARGES/CONTR.FISCALE N.DEDUCTIBLES	=	53 253,772
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	603 527,083
<u>TOTAL DES INTEGRATIONS</u>		953 684,025
RESULTAT APRES INTEGRATION		1 482 981,607
—	<u>DEDUCTIONS</u>	—
- DIVIDENDES RECUS	=	1 250,000
- REPRISE P.PROV.P.RISQUES ET CHARGES	=	150 000,000
- DOT.AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE	=	603 527,083
<u>TOTAL DES DEDUCTIONS</u>		754 777,083
RESULTAT APRES DEDUCTIONS		728 204,524
RESULTAT FISCAL ARRONDI "BENEFICE"	=	728 204,000
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</u>	=	218 461,200
<u>EXCEDENT DE L'EXERCICE ANTERIEUR</u>	=	36 664,140
<u>ACOMPTES PROVISIONNELS PAYES</u>	=	72 224,017
<u>RETENUES A LA SOURCE</u>	=	21 734,073
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES DU</u>	=	87 838,970
<u>IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE PAYE</u>	=	93 838,970
<u>REPORT IMPOT SUR LES SOCIETES DE L'EXERCICE</u>	=	6 000,000

Rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En notre qualité d'expert comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et en exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 26 Juin 2008, nous vous présentons notre rapport général sur les états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2009.

1- Etendue des travaux

Nous avons audité le bilan ci-joint, l'état de résultat, ainsi que l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie et les normes internationales de l'IFAC. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de mettre en œuvre des diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

2- Définition de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend également l'examen par sondages, des éléments probants justifiant les données contenues dans ces états. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

L'audit comporte entre autre une appréciation des estimations significatives retenues et une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

3- Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

4- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états sur la base de notre audit. Nous avons procédé aux contrôles détaillés jugés nécessaires en les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

5- Aperçu sur les états financiers

Les états financiers ci-joints arrêtés au 31 Décembre 2009 font apparaître :

- Un total net des actifs de 7 973 374 DT.
- Un total des capitaux propres avant résultat de l'exercice de 2 928 714 DT.
- Et un bénéfice net d'impôt de 529 298 DT.

6- Opinion sur les états financiers

Sur la base des diligences accomplies, nous estimons être en mesure de certifier la régularité et la sincérité des états financiers de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A. tels qu'arrêtés au 31 Décembre 2009.

A notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la société ainsi que du résultat de ses opérations financière et des mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

7- Vérification des informations spécifiques

Conformément aux dispositions de l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné les informations relatives à la situation financière et aux comptes donnés par votre conseil d'administration dans les documents mis à votre disposition à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

8- Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause l'opinion déjà exprimée ci dessus, nous voulons attirer votre attention sur les points suivants n'ayant pas une incidence sur les comptes :

- 1- la société n'a pas créé un comité permanent d'audit en tant que société faisant appel public à l'épargne conformément à l'article 256 bis du code des sociétés commerciales.

Le comité permanent d'audit veille au respect par la société de la mise en place d'un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

- 2- La société n'a pas procédé à la mise à jour des statuts suite à l'augmentation du capital social approuvée par l'AGE tenue le 07 Juin 2007 et ce, conformément aux dispositions de la loi N°2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse le 30 Avril 2010

**Le commissaire aux comptes
Haikel SLAMA**

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 31 Décembre 2009

Messieurs les actionnaires de la société Hôtelière et Touristique le MARABOUT S.A.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, et en application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial pour l'exercice 2009.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation

L'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales stipule que : « Toute convention conclue directement ou par personne interposée entre la société, d'une part, et le président de son conseil d'administration, son administrateur délégué, son directeur général, l'un de ses directeurs adjoints, l'un des ses administrateurs, l'un des actionnaires personnes physiques y détenant directement ou indirectement une fraction des droits de vote supérieurs à dix pour cent, ou la société la contrôlant au sens de l'article 461 du présent code, d'autre part, est soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Les dispositions du précédent sous-paragraphe s'appliquent également aux conventions dans lesquelles les personnes visées ci-dessus sont indirectement intéressés.

Sont également soumises à autorisation préalable les conventions conclues entre la société et une autre société lorsque le président directeur général, le directeur général, l'administrateur délégué, l'un des directeurs généraux adjoints ou l'un des administrateurs est associé tenu solidairement des dettes de cette société, gérant, directeur général, administrateur ou, d'une façon générale, dirigeant de cette société.

L'intéressé ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Sont soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, les opérations suivantes :

- La cession des fonds de commerce ou l'un de leurs éléments, ou leurs location à un tiers, à moins qu'elles ne constituent l'activité principale exercée par la société ;
- L'emprunt important conclu au profit de la société dont les statuts fixent le minimum ;
- La vente des immeubles lorsque les statuts le prévoient ;
- La garantie des dettes d'autrui, à moins que les statuts ne prévoient une dispense de l'autorisation, de l'approbation et de l'audit dans la limite d'un seuil déterminé. Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux établissements de crédit et d'assurance.

Chacune des personnes indiquées à l'alinéa 1 ci-dessus doit informer le président-directeur général, le directeur général ou l'administrateur délégué de toute convention soumise aux dispositions du même alinéa, dès qu'i en prend connaissance.

Le président directeur général, le directeur ou l'administrateur délégué doit informer le ou les commissaires aux comptes de toute convention autorisée et la soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Le commissaire aux comptes établit un rapport spécial sur ces opérations, au vu duquel l'assemblée générale délibère

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt indirect ne peut prendre part au vote. Ses actions ne sont pas prises pour le calcul du quorum et de la majorité ».

Présentation des conventions

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

En application des dispositions de l'article susvisé, nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration nous a informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos au 31 Décembre 2009 :

- 1- Un contrat de location allant du 01/06/2009 au 31/05/2014 conclu avec la société « pâtisserie et gelaterie TUTTI FRUTTI » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » d'un espace de 10 m², situé à l'intérieur de l'hôtel, pour la vente des produits de pâtisserie moyennant un loyer annuel de 6000 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.
- 2- Un contrat de location d'un salon de coiffure situé à l'intérieur de l'hôtel pour la période allant du 1^{er} Novembre au 31 Décembre 2009 moyennant un loyer mensuel de 500 DT. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité et doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires
- 3- Un contrat de prêt à long terme conclu avec la société « AMEN BANK » datant du 13 Octobre 2009 pour un montant de 3 500 000 DT remboursable sur douze ans. La société « le MARABOUT » a affecté en hypothèque immobilière de premier rang pour garantie et conservation du remboursement au profit d'AMEN BANK la totalité de l'hôtel le MARABOUT avec tout son matériel. Selon les dispositions de l'article 19 des statuts ; les emprunts conclus au profit de la société d'un montant supérieur à trois cent mille Dinars (300 000) rentrent dans le cadre des conventions réglementées et sera régie en conséquent par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2009 dont voici les principaux volumes réalisés :

- 1- Un contrat de location allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2006 conclu avec la « Société d'Artisanat de Tunisie » dont le gérant est un membre du conseil d'administration de la société « le MARABOUT » du magasin d'artisanat situé dans l'enceinte de l'hôtel moyennant un loyer annuel de 13 450 DT. Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction. De ce fait, ce contrat produit encore ses effets durant l'exercice en cours. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.
- 2- Un contrat de location d'un local d'une superficie de 10 m² situé à l'intérieur de l'hôtel pour la vente de produits de gelaterie et pâtisserie moyennant un loyer annuel de 6 000 DT conclu avec l'un des membres du conseil d'administration. Ce contrat a été résilié le 23 Mai 2009. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.
- 3- Un contrat de location gérance libre du centre de balnéothérapie Spa situé à l'intérieur de l'enceinte de l'hôtel conclu avec la société Eureka Spa pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 Mars 2010 moyennant un loyer annuel de 84 000 DT majoré de 5% à partir de la deuxième année. Ce contrat a été résilié le 26 Octobre 2009. Nous attirons votre attention que ce contrat constitue une convention réglementée au sens de l'article 200 précité qui doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du président Directeur Général Mme Essia DRISS est de 3000 DT net par mois.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint Mr Nouri DRISS est composée d'un salaire net mensuel autour de 2 500 DT.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Fait à Sousse le 30 Avril 2010

**Le commissaire aux comptes
Haikel SLAMA**

Notes complémentaires aux rapports**1- Définition de la mission**

Cette mission de commissariat aux comptes est confiée conformément aux dispositions des articles 123 et suivants du code des sociétés commerciales et le décret n° 2006-1546 du 06 Juin 2006 relatif aux conditions de nomination du commissaire aux comptes.

Elle porte sur la certification de la régularité et la sincérité des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2009. Elle est assurée conformément aux normes internationales d'audit de l'I.F.A.C.

L'opinion exprimée résulte d'un examen, par sondage, des éléments justifiant les données contenues dans les états financiers ainsi qu'une appréciation des principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par la direction.

Par ailleurs, et eu égard aux dispositions des articles 200 et 201 notre mission consiste à présenter un rapport sur les conventions présentées par le conseil d'administration, et autorisées par l'assemblée générale des actionnaires.

Outre ces vérifications, le commissaire aux comptes a mandat de vérifier les livres, la caisse, le porte feuille et les valeurs de la société et de contrôler la régularité et la sincérité des inventaires.

Selon l'article 266 du code des sociétés commerciales, le commissaire aux comptes opère toutes vérifications et tous contrôles qu'il juge opportuns.

Ces vérifications ont essentiellement pour but de s'assurer :

- ✓ De l'équité entre les actionnaires,
- ✓ D'une protection convenable des actifs de la société,
- ✓ De la régularité des transactions,
- ✓ Et de la continuité de l'exploitation.

2- Référentiel comptable

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne doivent pas déroger par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

3- Etendue des travaux de vérification

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable de l'IFAC. Ces normes recommandent que l'auditeur planifie et accomplit l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne renferment pas d'anomalies significatives, et comporte le contrôle des documents comptables et toutes les autres procédures de vérification que nous avons jugés nécessaires en la circonstance.

En effet, les procédures d'audit doivent être effectuées suivant une démarche scientifique qui combine les tests de procédures et les tests substantifs.

Au niveau de la phase d'audit et plus précisément les travaux de validation des comptes, nos travaux de contrôle ont visé la justification du contenu des états financiers sur la base des pièces comptables et tous autres éléments probants.

La validité d'une opération est concomitamment vérifiée sur les plans, comptable, juridique et fiscal.

Nos travaux comportent la revue critique des grands équilibres des comptes, qui renferme en outre le contrôle général des variations des états financiers par :

- ✓ Passer en revue la balance générale et identifier les soldes qui paraissent atypiques.
- ✓ Calculer le poids relatif de chaque rubrique des états financiers par rapport au total du bilan et des revenus.
- ✓ Comparer la variation des postes de bilan et de l'état de résultat par rapport à l'exercice précédent pour focaliser sur les variations inattendues.
- ✓ Vérifier la cohérence des données présentées dans les notes avec les données des éléments des états financiers.
- ✓ S'assurer de la concordance des chiffres croisés dans les états financiers.
- ✓ Vérifier le tableau de détermination du résultat fiscal et le comparer avec la liste des charges à réintégrer et des produits à déduire, passer aussi en revue la balance des charges et des produits.
- ✓ Vérifier les rapprochements des déclarations de TVA, TCL, TFP, FOPROLOS, CNSS et retenues à la source.